

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 16 août 2017**

À l'assemblée statutaire du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 16 août 2017 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, Conseillère	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilbert Guérette, maire suppléant	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Monsieur Louis Pilon, greffier et secrétaire-trésorier adjoint	MRC de Thérèse-De Blainville

2017-08-175

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 16 août 2017 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du Conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-176

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil par le public.

2017-08-177

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le retrait du point 8.1, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017**



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

5. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2017
6. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-105
 - ii. Ville de Rosemère : #801-38 et #801-39
 - iii. Sainte-Anne-des-Plaines : #697-15-1, #860-71 et #860-72
 - 6.2. **Résolution** - Ville de Boisbriand : Avis d'intervention dans un cours d'eau
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 16 août 2017
 - 7.2. **Résolution** - Adoption des comptes payés et à payer du 13 juillet au 16 août 2017
 - 7.3. **Dépôt** - Rapport d'activités du directeur général - Mois de juillet 2017
 - 7.4. **Résolution** - Élection d'un 3^e membre - Comité administratif
 - 7.5. **Résolution** - Ressources humaines - Poste de secrétaire
 - 7.6. **Résolution** - Renouvellement de l'entente - Covoiturage Rive Nord et MRC
 - 7.7. **Résolution** - Octroi de mandat - CA Déménagement
 - 7.8. **Résolution** - Octroi de mandat - Stores de qualité
 - 7.9. **Résolution** - Octroi de mandat - Distrimar
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL
 - 8.1. **RÉSOLUTION** - Subvention - Fonds d'économie sociale et de développement durable - Coopérative de développement régional des Laurentides - **RETIRÉ**
 - 8.2. **RÉSOLUTION** - Subvention - Fonds d'économie sociale et de développement durable - Resto Pop
 - 8.3. **RÉSOLUTION** - Subvention - Fonds d'économie sociale et de développement durable - Café de la maison
9. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 9.1. **Résolution** - Entente - Table des préfets des élus de la Couronne Nord
 - 9.2. **Dépôt** - Mémoire de la MRC sur la Mobilité durable - Autorisation de dépôt et transmission
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-178

OBJET : Adoption et suivi - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 12 juillet 2017 soit et est adopté tel que corrigé à la résolution # 2017-07-158.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-179

OBJET : Adoption et suivi - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2017

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

2017-08-180

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil le 12 juillet 2017, soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-105; Rosemère : #801-38 et #801-39 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-15-1, #860-71 et #860-72; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements et résolutions sont :

**Blainville
#1418-105**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 1418 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les limites des zones H-709, H-723 et H-730, à ajouter à la zone H-721 l'usage «*Habitation 2*» (2-3 logements) et à modifier pour la zone H-723, les normes d'implantation et de lotissement applicables.

**Rosemère
#801-38**

Zonage : Règlement adoptant le Règlement de zonage portant le numéro #801 et ses amendements afin de :

- **Modifier** le rapport espace bâti versus terrain pour certaines superficies de terrain.

**Rosemère
#801-39**

Zonage : Règlement adoptant le Règlement de zonage portant le numéro #801 et ses amendements afin de :

- **Modifier** l'article 68 sur les matériaux de revêtement extérieur.

**Sainte-Anne-des-Plaines
#697-15-1**

PIIA : Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux secteurs de la montée Gagnon et ses amendements afin de :

- **Remplacer** les annexes « B » et « C » par de nouvelles annexes « B » et « C » de manière à agrandir les deux secteurs visés par le P.I.I.A.

**Sainte-Anne-des-Plaines
#860-71**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage portant le numéro #860 et ses amendements afin de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Modifier** les limites de la zone résidentielle H105 de manière à agrandir la zone commerciale C103;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H105 de manière à autoriser les habitations unifamiliales jumelées, bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées, ainsi que les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements isolées et jumelées.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-72

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage portant le numéro #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les limites de la zone agricole A005 de manière à agrandir la zone commerciales C308.

Le maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Monsieur Guy Charbonneau mentionne qu'il a un lien de parenté avec le propriétaire du terrain visé par ce règlement de zonage.

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
 Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
 Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Rosemère et de Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-105, Rosemère : #801-38 et #801-39 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-15, #860-15-1, #860-71 et #860-72 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-181

OBJET : Ville de Boisbriand : Avis d'intervention dans un cours d'eau
 Demande d'un certificat d'autorisation de la Ville de Boisbriand pour
 réaliser des travaux dans un ruisseau tributaire du ruisseau Lock
 Head, lui-même tributaire de la Rivière aux Chiens

ATTENDU l'avis d'intervention dans un cours d'eau de la ville de Boisbriand, datée du 11 juillet 2017, pour remplacer un ponceau existant, d'une longueur de 205 mètres et d'augmenter son diamètre de 750 mm à 1500 mm, dans un ruisseau situé au nord du chemin de la Côte-Nord;

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, C. c-47.1)*, la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau et peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, lui confier l'application des règlements régissant l'écoulement des eaux d'un cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu l'article 6 du Règlement 08-02 de la MRC sur *l'Exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau*, la MRC est autorisée à conclure une entente avec l'ensemble des municipalités locales relativement à l'application de ce



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

règlement et des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* en matière de cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1 de l'*Entente intermunicipale sur les cours d'eau*, la MRC confie à chacune des municipalités diverses fonctions à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 alinéas 1 et 4 de l'*Entente intermunicipale sur les cours d'eau*, les villes conviennent d'exercer leur autorité sur la gestion des travaux pour rétablir l'écoulement normal des eaux ainsi que pour assurer le respect des dispositions de l'acte réglementaire;

ATTENDU la résolution # 2012-01-009 du Conseil de la MRC, ayant pour objet *La Gestion des cours d'eau – Approbation des procédures et formulaires*, laquelle précise que les travaux doivent être approuvés par la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est informé que les travaux, tels qu'ils sont présentés, ne contreviennent pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé 2005 de la MRC et aux dispositions de son Document complémentaire;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le projet ci-haut mentionné sur le territoire de la Ville de Boisbriand est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'aux dispositions de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat d'autorisation conformément à la résolution 2012-01-009 du Conseil de la MRC;

QUE la présente résolution tienne lieu de certificat d'autorisation;

QUE la présente autorisation ne soustrait pas la Ville d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en vertu des lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-182

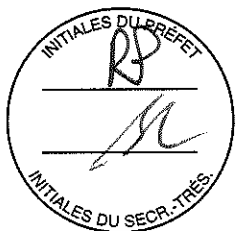
OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 16 août 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 16 août 2017 » est déposée aux membres du Conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-08-183

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 13 juillet au 16 août 2017

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du Conseil pour la période du 13 juillet au 16 août 2017 inclusivement, répartis comme suit : 106 209,59 \$ payés et 79 301,02 \$ à payer pour un grand total de 185 510,61 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-184

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – mois de juillet 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du Conseil, son rapport d'activités pour le mois de juillet 2017.

2017-08-185

OBJET: Élection d'un 3^e membre – Comité administratif

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif composé de trois membres nommés par résolution, soit le préfet, le préfet suppléant et un autre membre du Conseil;

ATTENDU QU'un troisième membre doit être nommé;

ATTENDU QU'il est proposé que monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit mis en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'est déposée et que monsieur Guy Charbonneau se déclare disponible et accepte la mise en nomination;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
et appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit et est nommé membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville et ce, rétroactivement au 12 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-186

OBJET: Ressources humaines – Poste de secrétaire-réceptionniste

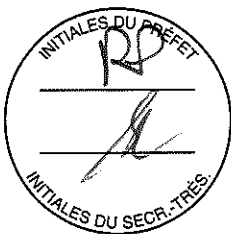
ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant depuis le 18 mai 2017;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville juge opportun de se doter des services d'une secrétaire-réceptionniste à temps plein pour assurer un fonctionnement adéquat et efficace de la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil avait autorisé, par la résolution # 2017-06-136, l'embauche de Madame Carole-Anne Bouchard mais que celle-ci s'est par la suite désistée;

ATTENDU les nouvelles entrevues de sélection qui ont eu lieu au mois de juillet;

ATTENDU les recommandations favorables du secrétaire-trésorier et directeur général afin de retenir la candidature de Madame Christine Bernier pour occuper le poste de secrétaire-réceptionniste;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine

QUE le Conseil de la MRC autorise l'embauche de madame Christine Bernier à titre de secrétaire-réceptionniste de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à conclure un contrat de travail au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville avec Madame Christine Bernier à titre de secrétaire-réceptionniste pour une durée de trois (3) ans, selon les conditions exposées au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-187

OBJET : Renouvellement de l'entente – Covoiturage Rive Nord et MRC

ATTENDU QUE le mandat de «Le Réseau de Covoiturage» viendra à terme au mois d'août 2017;

ATTENDU QUE «Le Réseau de Covoiturage» a déposé une proposition de renouvellement de contrat pour la période du 1er août 2017 au 31 juillet 2018, en vertu des mêmes termes et conditions de l'offre de services no DV 170510-01 datée du 17 mai 2010 pour un montant total de 15 880 \$ (avant taxes);

ATTENDU les explications fournies par monsieur Pier-Olivier Girard, président et cofondateur du Covoiturage.ca, devant les membres du Conseil lors de la présentation des résultats du sondage mené conjointement par la MRC et Covoiturage.ca;

ATTENDU la vision de la MRC sur la question de la mobilité durable;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Liza Poulin
Conseillère de Ville de Blainville

QUE la MRC renouvelle le mandat de l'entreprise «Le Réseau de Covoiturage» selon les mêmes termes et conditions prévues à l'offre de services no DV 170510-01 datée du 17 mai 2010, tel que décrit dans la lettre du fournisseur datée du 24 juillet 2017;

QUE le renouvellement de ce mandat soit prévu pour la période du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 et que les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat soient et sont prévues dans le cadre du FDT 2017-2018 telles qu'identifiées au budget 2017 de la MRC, et ce, pour une somme ne dépassant pas 15 880,00 \$ (avant taxes);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

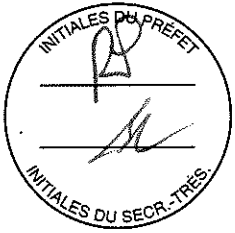
2017-08-188

OBJET : Octroi de mandat – CA Déménagement

ATTENDU le processus de déménagement et de relocalisation du siège de la MRC;

ATTENDU les offres de service reçues par la MRC des firmes suivantes :

- ✓ CA – déménagement (Entreprise de Boisbriand) : 9 050,00 \$ (avant taxes)
- ✓ Déménagement la Capitale : 9 410,00 \$ (avant taxes)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer le mandat à la firme CA-Déménagement pour un coût total de 9 050,00 \$ (avant taxes) en vue de déménager la MRC du 33 Blainville Ouest, Sainte-Thérèse au 201, Curé Labelle (3^e étage), Sainte-Thérèse;

QUE les sommes prévues soient prélevées à même le poste budgétaire de 2017 prévu pour le déménagement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-189

OBJET : Octroi de mandat – Stores de qualité

ATTENDU le processus de déménagement et de relocalisation du siège de la MRC;

ATTENDU l'offre de service de la firme Stores de qualité, reçue par la MRC, dont le coût s'élève à 4 227,15 \$ (taxes incluses);

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer à la firme Stores de qualité le mandat d'installation de 17 toiles solaires dans les nouveaux bureaux de la MRC, pour un coût total de 4 227,15 \$ (taxes incluses);

QUE ces sommes soient prélevées à même le poste budgétaire de 2017 prévu pour le déménagement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-190

OBJET : Octroi de mandat – Distrimar

ATTENDU le processus de déménagement et les nouveaux besoins de la MRC en matière de mobilier de bureau;

ATTENDU le devis de la firme Distrimar reçu par la MRC, lequel prévoit un montant de 19 058,13 \$ (avant taxes);

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
Maire suppléant de Ville de Bois-des-Filion

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer à la firme Distrimar le mandat de fournir du mobilier de bureau pour le nouveau siège de la MRC, pour un coût total de 19 058,13 \$ (avant taxes);



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE les sommes prévues soient prélevées à même le poste budgétaire de 2017 prévu pour le déménagement de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-191

OBJET : Subvention – Fonds d'économie sociale et de développement durable – Coopérative de développement régional des Laurentides

Ce point a été retiré.

2017-08-192

OBJET : Subvention – Fonds d'économie sociale et de développement durable – Resto-Pop

ATTENDU les priorités d'intervention 2016-2017 de la MRC de Thérèse-De Blainville dont le soutien à l'économie sociale en fait partie intégrante;

ATTENDU la nature de la demande du « Resto-Pop » ainsi que l'objet visé par celle-ci;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique et d'entrepreneuriat de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer la somme de 26 125 \$ à « Resto Pop » afin de compléter le financement en vue de l'acquisition et l'installation d'une chambre froide, et ce, en vue du déploiement d'un « service traiteur corporatif »;

QUE ledit montant soit défalqué à même le Fonds de développement du territoire 2016-2017 – Volet Fonds d'entreprise d'économie sociale et développement durable (FESD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-193

OBJET : Subvention – Fonds d'économie sociale et de développement durable – Café de la Maison

ATTENDU les priorités d'intervention 2016-2017 de la MRC de Thérèse-De Blainville dont le soutien à l'économie sociale en fait partie intégrante;

ATTENDU la nature de la demande de l'entreprise « Le Café de la Maison » ainsi que l'objet visé par celle-ci;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique et d'entrepreneuriat de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse de Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer la somme de 9 910 \$ à l'entreprise «Le Café de la Maison» afin de renouveler certains équipements et acquérir de nouveaux matériels et accessoires de cuisine commerciaux;

QUE ledit montant soit défalqué à même le Fonds de développement du territoire 2016-2017 – Volet Fonds d'entreprise d'économie sociale et développement durable (FESD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-194

OBJET : Entente – Table des préfets et des élus de la Couronne Nord (TPÉCN)

ATTENDU QUE l'entente inter-MRC/Villes concernant la TPÉCN du 24 novembre 2010 est échue depuis le 31 décembre 2016;

ATTENDU les propositions de modifications quant aux règles de fonctionnement de la TPÉCN;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte de prolonger l'entente inter-MRC/Villes de la Couronne Nord ainsi que les nouvelles règles de fonctionnement de la TPÉCN jusqu'au 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-195

OBJET : Mémoire de la MRC sur la Mobilité durable – Adoption et autorisation de transmission

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a annoncé son intention de déposer, en 2018, une *Politique québécoise de mobilité durable*;

ATTENDU QU'à cet effet, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a organisé une journée de réflexion en juin dernier et a sollicité le dépôt de mémoires sur ce projet de la part de groupes, organismes ou personnes intéressées par l'élaboration de cette politique;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite faire connaître son opinion et ses recommandations sur ce projet de politique, au sujet de laquelle elle se sent particulièrement interpellée;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville fasse parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) son mémoire portant sur la *Politique québécoise de mobilité durable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2017-08-196

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
Conseillère de Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 11 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

16 août 2017

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-08-175 à 2017-07-196 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 16 août 2017.

Émis le 16 août 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier